



## Donations successives, fiscalité

Par **Tronc Elisabeth**, le **29/07/2017** à **12:30**

Bonjour,

J'ai 74 ans et 2 enfants (majeurs).

- En 2008 j'ai fait une donation de la moitié de la pleine propriété de mon appartement à chacun d'eux (valeur 182,5 k€). Chacun a bénéficié d'un abattement fiscal de 152 k€ et l'excédent a été taxé de 5% à 20%.

- En 2017 je fais un don d'une somme d'argent de 25 k€ (virement) à chacun d'eux en le déclarant avec le formulaire n° 2735.

Est-ce que ce don, inférieur à 31 k€, est bien exonéré ?  
Sinon, comment est-il taxé ?

Merci pour votre réponse.